

Année 2019

ABONNEMENT à SOLOGNE INTER-CE section Retraités.

L'abonnement à Sologne Inter-CE est de 3.00€ par salarié et par année civile pour le fonctionnement de l'association.

Sologne Inter-CE vous demande un droit d'entrée de 5€ par salarié pour le fonctionnement de la billetterie. Ce droit d'entrée est demandé seulement la première année.

Fournir une photo d'identité avec le nom de chaque salarié pour la carte Sologne InterCE.

La carte Sologne InterCE donnant droit à des réductions chez nos partenaires vous sera remise.

Entreprise avant la prise de Retraite :

Nom & Prenom du Retraite(e):				
Nom & Prénom du conjoint:				
Adresse:				
E-mail:				
Téléphone:				
☐ Abonnement annuelle à Sologne Inter-CE :		3.00€ X	=	€
Droit d'entrée (la première année seulement):		5.00 € X	=	€
Ci-joint un chèque n°	de	€ correspondant à l'abonne	ement à Solo	ogne Inter-CE
Ci-joint un chèque n°	de	€ correspondant au droit d'entrée pour la billetterie		
Ou un chèque global n°	de	€.		
Fait-le:				
Signature du Retraité(e):		Signature Sologne Inter CE:		

A nous retourner entièrement rempli avant le 28/02/19

147, rue du Président Wilson: BP 084 41200 Romorantin *Permanence le jeudi: de 10h a 16h.*

<u>Site internet</u>: <u>www.sologneinterce.net</u> <u>email</u>: sologneinterce@orange.fr